Communiqué 2022 - 21

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 13 septembre 2022

Entente sur le déplacement d'employés SAQ.COM vers les succursales

Que s'est-il passé pour que le vote soit annulé ?

Au-delà du message qui suit, les membres du conseil général du SEMB SAQ (CSN) reconnaissent et déplorent que les travailleuses et les travailleurs œuvrant à SAQ.COM vivent une situation désolante et angoissante à la suite d'une décision d'affaires prise par la SAQ, et par un jugement défavorable du tribunal envers le SEMB dans la requête en 39 déposée par le STT-SAQ.

C'est avec un esprit empathique, collectif et solidaire que l'exécutif avait entamé des discussions avec la SAQ dans le but d'arriver à une proposition d'entente avant le délai du 10 septembre, initialement imposé par l'employeur, pour assurer le retour des collègues SEMB vers le réseau de succursales tout en évitant la supplantation et en minimisant les impacts sur notre plancher d'emplois. L'entente fut entérinée par le conseil général le 11 juillet 2022.

Le mercredi 24 août 2022, le juge rendait une décision défavorable à notre égard dans le dossier de la requête en 39 du STT-SAQ-FTQ. Après analyse, nous avons réalisé que l'entente ne prévoyait pas d'inclure une période de transition pour exécuter sa sentence, cela signifie qu'au 24 août 2022, le juge cédait les tâches et les salarié(e)s travaillant à SAQ.COM au STT-SAQ-FTQ sur-le-champ.

Nous avons, depuis, poursuivi les discussions avec la SAQ avec un sentiment d'urgence d'agir pour les collègues SAQ.COM et de la collectivité du SEMB. Ces discussions se sont poursuivies jusqu'à 18h30 environ, avant l'assemblée générale le 6 septembre dernier.

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
4200 rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1S9
514-849-7754 / 1-800-361-8427 / Courriel : info@semb-saq.com

Comme vous le savez, nous avons éprouvé des difficultés techniques dès l'ouverture de l'assemblée générale le 6 septembre, plusieurs collègues n'ont pu accéder à la présentation web et participer au débat de la proposition à l'assemblée générale.

Avec toute cette agitation et les discussions de dernière minute avec la SAQ, l'exécutif n'a pas été en mesure de prévoir tous les tenants juridiques des effets et des aboutissants qu'a eus cette décision extraordinaire sur les termes juridiques de l'entente ainsi que sur le statut syndical des collègues SAQ.COM et leur droit de vote. Pour ces motifs, le 8 septembre 2022, nous avons pris la décision d'annuler l'assemblée générale et le vote le temps d'évaluer correctement la situation. Cette décision a été publiée par communiqué officiel.

L'entente modifiée, due au jugement exécutoire du tribunal, sera à nouveau soumise au conseil général le 26 septembre prochain. Nous vous tiendrons informés aussitôt les travaux complétés.

Veuillez nous excuser de tous les désagréments occasionnés dans ce dossier.

Le comité exécutif SEMB SAQ (CSN)

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
4200 rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1S9
514-849-7754 / 1-800-361-8427 / Courriel : info@semb-saq.com